



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3909

Texte de la question

PLAN CONTRE LE DJIHADISME ET LA RADICALISATION DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Pascal Popelin, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Pascal Popelin. Monsieur le Premier ministre, la lutte contre la menace terroriste et contre ses racines est l'un des combats qui s'imposent à notre temps. Elle appelle de la détermination, de la rigueur, des moyens – et de l'humilité.

Hier, vous avez présenté le plan d'action du Gouvernement contre la radicalisation et le terrorisme : quatre-vingts mesures, dont cinquante nouvelles, pour déployer et mettre en cohérence l'effort de l'État et de la Nation. Ces annonces s'inscrivent dans la continuité de l'action entreprise depuis le début de cette législature, marquée notamment par le vote de plusieurs lois importantes, sur lesquelles nous avons su et devrions prochainement savoir encore nous rassembler, au-delà des différences de nos sensibilités politiques.

Prévenir, combattre et protéger : tel est le trépied sur lequel repose l'action publique, qui doit être protéiforme.

Prévenir, c'est être attentif à l'ensemble de la société – l'école, la vie associative, les déplacements, l'univers carcéral. Combattre, c'est poursuivre l'engagement international de la France, s'attaquer aux financements occultes, porter la contradiction sur le terrain et sur le Net. Protéger, c'est accroître notre vigilance à l'égard de tous les sites sensibles, veiller à ce que toutes celles et tous ceux qui exercent des fonctions régaliennes le fassent en parfaite sécurité, c'est renforcer et mieux organiser encore nos forces et nos unités d'intervention et soutenir les victimes.

Tous ces aspects, et beaucoup d'autres, font le plan d'action du Gouvernement. Pouvez-vous en exposer devant la représentation nationale les lignes de force et les modalités de mise en œuvre ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen. – « Allô ! » sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Guy Geoffroy. C'est un festival !

M. Manuel Valls, Premier ministre. Monsieur le député, vous l'avez rappelé, notre pays, comme beaucoup d'autres, fait face à une menace terroriste sans précédent. Mais, au-delà, il est confronté à un autre défi : celui de la radicalisation, même si ce mot embrasse sans doute trop de concepts. C'est un fléau, qui mène parfois directement à la violence et au terrorisme.

L'État est mobilisé depuis plusieurs années pour lutter contre les filières djihadistes et contre cette radicalisation. Au cours des quatre dernières années, le Gouvernement s'est donné les moyens juridiques et budgétaires de combattre le terrorisme. Depuis 2012, cinq lois majeures et structurantes pour la politique antiterroriste ont été adoptées par le Parlement et le projet de loi relatif à la procédure pénale devrait bientôt être également adopté – la commission mixte paritaire se réunira demain.

Un plan ambitieux a été présenté par le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, qui se trouve actuellement au Sénat pour présenter la prolongation de l'état d'urgence. Dès 2014, des mesures concrètes ont été mises en œuvre – numéro vert pour le signalement des personnes radicalisées, lancement de la campagne « Stop djihadisme », interdiction de sortie du territoire et blocage administratif des sites internet faisant l'apologie du terrorisme – mais, face à l'ampleur des phénomènes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, il est apparu nécessaire de consolider et d'amplifier notre réponse au terrorisme et à la radicalisation. Je veux rappeler une nouvelle fois que plus de 2 000 personnes sont impliquées dans les filières djihadistes syro-irakiennes et près de 9 300 signalées au titre de leur radicalisation.

C'est la raison pour laquelle le comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation s'est réuni pour la première fois, hier, à mon initiative. La lutte contre la radicalisation ne concerne pas que les ministères régaliens : elle doit devenir une politique publique à part entière, mobilisant tous les pans de l'action publique et associant l'ensemble des partenaires de l'État – je pense, bien sûr, aux collectivités territoriales, conseils départementaux et municipalités, qui sont en première ligne sur ce sujet et dont certains ont déjà pris des initiatives en la matière.

Face à un phénomène qui s'annonce durable, le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme que j'ai présenté hier a l'ambition d'établir une stratégie globale et cohérente. Les ministres qui ont en charge cette stratégie sont à la disposition du Parlement pour exposer notamment, parmi les quatre-vingts mesures présentées hier, les cinquante mesures nouvelles qui ont été annoncées. Nous nous sommes, par ailleurs, appuyés aussi sur les travaux parlementaires.

Voilà, monsieur le député, cette mobilisation qui concerne l'éducation, les travailleurs sociaux, les collectivités territoriales et la culture – car, au fond, il s'agit bien de valeurs qu'il faut défendre. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3909

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 mai 2016](#)